

Compte rendu de séance du 29 avril 2019 **Sous la présidence de M. Hervé BELLOY**

Etaient présents : Christian CHOLEY – Pascal MARCHAL – Michel MARTIN – Luc GASCARD – Danielle CAMPO – Christine MEGLY – ~~Sébastien SOUCHON~~ – Pascal ALEXANDRE – François MACLOT – ~~Yohann MEKNACI~~ – ~~Christian JEANDEMETS~~ – Francis CLARENN

Les personnes dont le nom est barré sont absentes ou excusées et reportées ci-dessous

Excusés : Sébastien SOUCHON excusé avec procuration à François MACLOT – Yohann MEKNACI absent – Christian JEANDEMETS excusé avec procuration à Hervé BELLOY – Francis CLARENN excusé

N° 26/2019/1.1 : Aménagement et réfection Impasse de la Vignotte et divers travaux de voirie-choix de l'entreprise titulaire du marché

La commission d'appels d'offres réunie en séance le 24 avril 2019 a procédé à l'analyse des offres reçues.

Au vu de l'analyse des offres effectuées par le Cabinet LVRD, maître d'œuvre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les travaux à l'entreprise SARL BRN TP, 121 B Grand Rue Boudrezy 54560 MERCY LE HAUT pour un montant de **86.260,25 HT**.

N° 27/2019/7.5 : Subvention APELUBE

L'APELUBE (association des parents d'élèves de l'école de Luppy-Beux) qui a vu le jour le 1^{er} mars 2019 souhaite financer des projets et du matériel pour améliorer le bien-être des élèves et développer les liens entre les deux villages.

Comme toute association qui se crée, les moyens manquent car les cotisations encaissées ainsi que les actions menées ne suffisent pas à assurer une trésorerie suffisante. C'est pourquoi, la Présidente, Madame Laure DUFETEL, par courrier en date du 16 mars 2019, sollicite une subvention pour l'organisation de la fête de l'été qui aura lieu en fin d'année scolaire.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 300 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à verser une subvention de 300 euros à l'association APELUBE ;
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : pour : 7 contre : 4 (2 à 500 € et 2 à 200 €) et abstention :

N°28/2019/7.5 : Subvention sortie scolaire pour les enfants élèves à Béchy

M. le Maire indique que deux enfants de Luppy sont scolarisés à Béchy. L'école qu'ils fréquentent organise une sortie de fin d'année. La directrice de l'école de Béchy sollicite une subvention.

Le maire rappelle que la commune participe à hauteur de 15 € par enfant scolarisé à l'école de Luppy pour les sorties pédagogiques.

Le maire propose d'accorder le même montant de subvention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le versement d'une participation de 15 € par enfant de Luppy participant à une sortie scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Résultat du vote : pour : 10 contre : 1